

Annexe 2 au règlement intérieur

Tarifs et conditions financières

(délibération du conseil municipal en date du 07/11/2022)

1. Services communaux et activités communales dont école:

Gratuit sans distinction de journée ou de soirée et sans limitation.

2. Particuliers- Associations- Entreprises- Établissements Publics :

Salle polyvalente	Sans chauffage du 01/05 au 15/10	Avec chauffage du 16/10 au 30/04 (*)
Particulier habitant la commune	120,00 €	170,00 €
Particulier extérieur à la commune	220,00 €	300,00 €
Association communale Entreprise et Établissement Public	Gratuit	GRATUIT jusqu'au 31/12/2022 <i>A compter du 01/01/2023, un forfait sera déduit sur la subvention annuelle en fonction utilisation salles en période hivernale.</i>
Association extérieure à la commune Entreprise et Établissement Public	220,00 €	300,00 €

***Particularité pour le 31/12 (Tarif 350 € que cela soit un particulier ou une association).**

Salle multiculturelle ou salle polyvalente	Toute l'année
Particulier, association ou entreprise extérieur à la commune	120,00 € la journée (réunion, formation)
Multi-service ou association communale	GRATUIT jusqu'au 31/12/2022 <i>A compter du 01/01/2023, un forfait sera déduit sur la subvention annuelle en fonction utilisation salles en période hivernale.</i>

3 – Forfait chauffage association :

- ▶ De 1 à 2 utilisations avec but lucratif : 60 €
- ▶ De 3 à 5 utilisations avec but lucratif : 120 €
- ▶ Au-delà de 5 utilisations avec but lucratif : 200 €

4. Caution et frais annexes

Caution de **350,00 €** pour la salle polyvalente comme pour la salle multiculturelle.

Frais liés à des dégradations de mobilier seront comptabilisés comme suit :

- Chaise cassée ou manquante : 30,00 €
- Table cassée ou manquante : 200,00 €
- Perte de la clé des salles : 50,00 €
- Assiette (la pièce) 2,50 €
- Verre (la pièce) 2,50 €
- Prix de rachat pour tout autre ustensile

- Livres endommagées

20,00 €